

SEANCE DU 14 AVRIL 2014



DELIBERATION N° 31

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, A.LECHEVALLIER, P.ACEDO, C.ORDONNES, YA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT-VILLAUME- MANSARD, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. CRAVEIRO-DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON.

Secrétaire de séance : D. ARMENGAUD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1° et /ou 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour faire face :

- à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (contrat d'une durée maximum de 6 mois pendant une même période de 12 mois)
- à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée de maximum de 12 mois pendant une même période de 18 mois).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins constatés, en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer dans la limite de l'indice terminal du grade de référence concerné.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Objet :
recrutement
d'agents non
titulaires pour faire
face à un besoin
lié à un
accroissement
saisonnier et/ou
temporaire
d'activité

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

